Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212203632-20251215-DEL2025_05_12-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Date de la convocation : Mardi 9 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de TRELEVERN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yannick QUEGUINER, Maire.

Etaient présents : MM. QUEGUINER Yannick, CARMILLAT Brigitte, BEC Bernard, TASSE Sylvie, LE ROUX Denis, LORINQUER Hervé, LEPETIT Françoise, SANDRON Bernard, MORGANTINI Maryvonne, CADIN Hervé, CLEMENCE Henryka, ANDRE Jean-Yves, LE CUN Michelle, ROUSSEAU Joseph.

Secrétaire de séance : CADIN Hervé.

Membres en exercice	14
Membres présents	14
Nombre de procurations	0

DEL2025-05-12
Objet : Projet Ilot Centre Bourg – Convention d'engagement avec LA RANCE

Afin de répondre aux enjeux et aux besoins en logements locatifs de son territoire, La Commune de Trélévern a sollicité le groupe Action Logement LA RANCE pour la réalisation d'une opération locative sociale de 14 logements au sein d'un bien immobilier appartenant à la Commune, se situant en cœur de bourg, rue des plages.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre de la politique locale de l'habitat de Lannion Trégor Communauté, en général, et du développement de l'offre locative sociale, en particulier.

La commune s'engage à mettre à disposition de la Rance, le foncier communal d'une surface approximative de 2200 m2 sur des parcelles situées Place du Kroajou et rue des Plages désignées AH 75, AH 76, AH 77, AH 78, AH 314, AH 344, AH 269.

Le groupe LA RANCE ayant déjà engagé des frais pour les études d'avant-projet et de géomètre, la présente convention fixe les droits et obligations respectifs de la Commune et de La Rance**,** et notamment les conditions dans lesquelles cette dernière réalisera les logements objets de la convention et en assurera la gestion.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212203632-20251215-DEL2025_05_12-DE

- **APPROUVE** l'avant-projet proposé par le groupe Action Logement LA RANCE et la convention d'engagement afférente,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention d'engagement.

Fait et délibéré à TRELEVERN, les jour, mois et an précités.
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Yannick QUEGUINER.

Yannick QUEGUINER

Signature numérique de Yannick QUEGUINER
Date : 2025.12.16 16:35:21 +01'00'